

savant et pieux chancelier. Il ne s'éteindra que le 12 juillet 1429 ; mais dès les premiers jours de mai, avant même de connaître la délivrance d'Orléans, il a tenu à rédiger et à signer l'importante consultation qui exprime, à coup sûr, en même temps que sa propre opinion, celle de tous les Lyonnais d'alors sur Jeanne d'Arc (26).

Pleins de foi en la Pucelle, nos pères éprouvèrent peut-être moins d'étonnement que de satisfaction patriotique au récit des « vertueux faits et choses merveilleuses » accomplis par elle contre les Anglais. Certes lorsqu'on eut à Lyon les « très bonnes et joyeuses nouvelles » de la levée du siège d'Orléans, de la victoire de Patay, du sacre de Reims, on ne manqua ni de se réjouir ni non plus de « louer et remercier Dieu », comme le voulait Charles VII (27), par « notables processions, prières et oraisons », de ce qu'il avait « donné courage à une femme d'entreprendre de telles choses. »

Quelque chose cependant gâtait la joie des habitants de Lyon, c'est que leur propre situation ne s'était pas améliorée et que l'ère des alarmes n'était nullement fermée pour eux.

Il est vrai [qu'à la vue des miracles opérés par Jeanne d'Arc, le prince d'Orange, saisi d'étonnement et de crainte, avait jugé à propos d'attendre, avant de donner suite à ses projets, de savoir (ce sont ses propres expressions), « quel branle et conclusion prendraient les affaires du

(26) *Opus magistri Johannis de Jarsonno super facta puellæ et credulitate ei præstandâ.* Gerson. *Œuvres*. T. V. Cf. Quichérat. *Procès de Jeanne d'Arc*.

(27) Lettres du roi à ses bonnes villes, citées par du Fresne de Beaucourt. *Hist. de Charles VII*, tome II, p. 213. Cf., p. 22.